

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 24 octobre 2023

Délibération n° 136-2023

Point 03

### Point 03. de l'ordre du jour

#### Calendrier général des procédures d'admission (hors procédures nationales) pour l'année universitaire 2024/2025

##### EXPOSE DES MOTIFS

Si certaines procédures d'admission relèvent d'un calendrier national obligatoire (Demande d'Admission Préalable, procédure CEF, Parcoursup, Mon Master, etc.) pour les autres procédures, il revient à l'Université d'adopter les grandes orientations des calendriers d'admission.

#### **Admissions directes en deuxième ou troisième année des diplômes nationaux de licence, BUT, DEUST, en Master 2 pour les candidats nécessitant une validation d'acquis :**

Les procédures d'admission dans l'outil *eCandidat* doivent se dérouler dans une période comprise **entre le 1<sup>er</sup> mars 2024 et le 30 juin 2024**, cette dernière date correspondant à la date limite de réponse par les commissions pédagogiques dans l'outil *eCandidat*.

L'ensemble de la procédure doit se dérouler dans le respect du principe Silence Vaut Acceptation.

Les demandes, faites par les composantes, de dérogation à ce calendrier devront être envoyées à la Direction des études et de la scolarité ([des-scol@unistra.fr](mailto:des-scol@unistra.fr), en précisant [calendrier Admission en cours de cursus dérogatoire] dans le titre du message) impérativement avant le 30 novembre 2023.

##### Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **calendrier général des procédures d'admission (hors procédures nationales) pour 2024/2025**.

##### Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	26
Nombre de voix pour	24
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne prend pas part au vote	0

##### Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité

Fait à Strasbourg, le 25 octobre 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau